

VERSION MODIFIÉE – version 3.

McGill University

Canadian Universities Board Association

Friday, May 1, 2015 at 9 a.m.

Sofitel Hotel

1155 Sherbrooke Street West, Picasso Room

INTRODUCTION

Je voudrais d'abord saluer les personnalités du monde universitaire ici réunies pour échanger leurs réflexions sur la situation des universités au Canada. Il convenait de choisir comme forum de ces discussions, l'Université McGill, un haut lieu de la vie intellectuelle québécoise et canadienne, dont le rayonnement international est bien connu.

On me permettra de souligner la fierté que nous inspire, à nous québécois, cette grande et prestigieuse institution qui a fait de la poursuite de l'excellence sa raison d'être.

On m'a demandé de parler, bien sûr, de l'Université au Québec et au Canada, de ses enjeux actuels et de la place qu'elle occupe ou doit occuper dans la société d'aujourd'hui et dans la préparation de celle de demain.

J'avouerai ne pas me sentir le plus qualifié pour le faire. Avec votre indulgence, je tenterai de compenser mon manque de connaissances par l'expression de l'intérêt que j'ai toujours éprouvé pour l'éducation. En fait, le Ministère de l'Éducation est celui que j'ai toujours souhaité occuper... une autre désillusion de ma carrière politique.

Je tiens le goût de l'éducation de mon père et de ma mère qui, à l'exemple de tant de parents modestes, eux-mêmes privés de l'accès aux études supérieures, sinon aux études tout court, ont voulu pour leurs enfants la plus haute éducation possible. Ils ont moins bien réussi avec moi qu'avec mes trois frères, qui ont tous décroché des doctorats.

Ce qu'on a appelé au Québec la Révolution Tranquille est justement le résultat de la détermination d'innombrables familles laborieuses d'ouvrir à leurs enfants, à coups de sacrifices, le champ des connaissances et de l'épanouissement de leurs talents. C'est ainsi que de 38,000 qu'ils étaient en 1960, les effectifs universitaires québécois sont passés à 200,000 en 2012.

Personne ne sera donc surpris de m'entendre prôner le maintien et le développement au Canada d'un réseau universitaire de qualité, accessible et correctement financé. Cela peut sembler une évidence, mais rappelons-nous que l'Université a dû longtemps justifier son double rôle d'enseignement et de recherche.

Les sceptiques n'exprimaient pas toujours cette opposition en termes véhéments. Elle pouvait se faire sur le ton badin, comme cette conversation tenue un jour entre le Premier ministre William Gladstone et le grand chercheur Michael Faraday : «Dites-moi monsieur Faraday, à quoi peuvent bien servir vos travaux sur cette étrange fluide que vous appelez l'électricité?» «Monsieur le Premier ministre,» de répondre le scientifique, «Je vous assure que l'électricité est importante puisqu'un jour votre Gouvernement pourra la taxer.» Après vérification, j'ai constaté que Gladstone n'est devenu Premier ministre qu'après la mort de Faraday. L'anecdote pourrait être apocryphe, à moins que l'échange ait eu lieu alors que Gladstone était Chancelier de

l'Échiquier. Mais l'histoire illustre trop bien mon propos pour que je me résigne à l'ignorer.

LA RÉSILIENCE DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

Bien que la reconnaissance du rôle vital de l'Université soit chose acquise, on aurait tort d'oublier qu'aucune institution humaine n'est assurée de sa survie.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'Université prennent des formes différentes de celles d'autrefois. Pour éviter de périliter, elle doit maintenant se prémunir contre les effets débilissants d'un sous-financement persistant. Cette déficience est d'autant plus inquiétante que les besoins universitaires se sont considérablement accrus du fait de l'arrivée massive d'étudiants et de l'explosion des coûts d'équipements et d'indispensables infrastructures sophistiquées.

Nul ne sait mieux que vous combien l'institution a changé en effet.

Lorsqu'il fit son apparition aux 11^e et 12^e siècles dans des villes comme Bologne, Paris, Oxford et Coindre, le concept d'université s'est incarné dans

des communautés étudiants et de professeurs essentiellement orientés vers la compilation et la transmission des connaissances de l'époque. On peut penser que la question de leur autonomie a dû toutefois se poser très rapidement face au contrôle des autorités religieuses qui leur avaient donné leur première impulsion. Ce n'est pas par hasard que la théologie a été le premier enseignement dispensé à la Sorbonne. Les tentatives de domination du Prince sont venues plus tard, à l'encontre des premiers mouvements d'affirmation de ce qu'on appelle maintenant l'autonomie institutionnelle de l'université. Le développement de cette dernière, aussi bien que de la mission de l'Université, a dû suivre un long parcours, marqué par de tumultueuses péripéties. N'a-t-on pas vu l'Université frappée d'interdit par la Révolution française et condamnée à la fermeture? Ces heurts ont jalonné les multiples transformations qu'à traversées cette grande aventure de l'esprit humain. La suite de ces métamorphoses fait voir comme autant de constantes les caractéristiques fondamentales de l'Université d'abord : une résilience qui manifeste sa nécessité inhérente et, d'autre part, la flexibilité avec laquelle elle a su adapter sa mission aux besoins d'une société en perpétuelle évolution.

Le seul fait d'avoir survécu à tous les obstacles et à toutes les secousses démontre à quel point elle s'est avérée de tout temps le véhicule privilégié de la quête de connaissances à laquelle s'identifie tout projet humain. L'institution universitaire était par là même destinée à chercher appui sur le plus noble attribut de l'homme, à savoir la raison. Dès le départ, elle a établi sa légitimité sur la dignité de l'homme, son libre arbitre, son sens de la justice et son goût de vivre dans une communauté respectueuse des droits des uns et des autres. Il s'ensuit que la mission de l'Université se fonde essentiellement sur sa vocation humaniste.

C'est dans ses salles de cours, ses laboratoires et la réflexion de ses professeurs et chercheurs que se façonnent patiemment, jour après jour, la pensée et les valeurs des citoyens de demain.

On peut bien discuter des normes et des grilles de financement, des modalités d'encadrement de la recherche mais, sur le plan des principes, rien ne peut diluer le caractère irremplaçable du rôle de l'Université. Cette reconnaissance,

ce devoir de respect et de soutien privilégié doivent par conséquent inspirer toute politique gouvernementale.

L'Université s'est ainsi trouvée à jouer le double rôle de miroir et de catalyseur de l'évolution de la société. Elle n'a pu survivre qu'en modulant sa contribution sur ce qu'en attendait la société à chacune des étapes de son devenir. Son action et son enseignement ont déterminé les avancées et les progrès de la collectivité. On ne peut dissocier la société de l'Université, puisqu'elles sont inéluctablement liées par un contrat social.

LE CONTRAT SOCIAL

Puisque l'État est la représentation et le moteur le plus achevé de l'action collective, c'est donc entre l'État et l'Université que s'établissent les termes de ce contrat. Il n'est guère possible de les enfermer dans un cadre précis, compte tenu de la complexité et du caractère mouvant de ce partenariat. D'une part, l'État pourvoit l'Université de la protection légale qui lui garantit son existence et définit son statut. King's College à Halifax, Toronto, Laval et

McGill furent même créées par des chartes royales, donc avant la Confédération.

On voit tout de suite poindre le paradoxe qui complique cette relation. Car d'autre part, l'État, en plus de doter l'Université de l'encadrement législatif qui lui permet de se prémunir contre tout empiétement externe, se reconnaît l'obligation de la pourvoir des ressources financières dont elle a besoin. Ici apparaît toute la délicatesse d'une relation où l'Université doit d'abord protéger sa liberté des tentatives de contrôle émanant de l'État payeur. Personne ne se surprendra de l'impatience que peuvent à l'occasion manifester les dirigeants gouvernementaux devant les résistances des universités à se soumettre à ce qu'elles perçoivent comme des intrusions indues dans leur champs d'action. On ne verra jamais la fin de ce débat qui, de toute façon, ne peut se résoudre par des solutions manichéennes. L'expression même de contrat social impose de prendre en compte, dans une pondération nécessairement conjoncturelle, toutes les dimensions d'ordre public et tous les enjeux que soulève la gestion de ce partenariat. À partir du moment où les

universités se voient allouer des fonds publics, il ne peut qu'en découler une pressante attente du Gouvernement et des citoyens à des redditions de comptes.

Nous voici dans le domaine des équilibres à établir entre, d'un côté, les exigences de l'autonomie institutionnelle de l'université et, de l'autre, le degré de contrainte que des impératifs d'imputabilité peuvent raisonnablement justifier. Sans doute ces exercices tiennent-ils parfois de la haute voltige, mais ils font partie du lot quotidien des rapports qu'entretiennent les deux partenaires.

Le plus important, c'est qu'ils reconnaissent tous deux l'exigence fondamentale de la liberté académique, en acceptant de l'assortir d'un niveau acceptable de reddition de compte, en symétrie avec l'obligation fondamentale du Gouvernement d'apporter son soutien financier à la mission universitaire.

Au reste, ce n'est pas uniquement en rapport avec l'interface université-libre et gouvernement-pourvoyeur que les dirigeants universitaires sont contraints de

chercher des équilibres. Ils doivent aussi concilier d'autres exigences, à leur face même contradictoires.

C'est le cas de l'harmonisation des exigences d'accessibilité et de qualité, une démarche hautement problématique.

On ne peut que se féliciter de l'afflux d'étudiants auxquels les portes de l'Université se sont ouvertes toutes grandes, à compter du 20^e siècle.

Provoqués par l'industrialisation et l'urbanisation, de profonds mouvements sociaux ont fait passer les universités d'un statut d'élite à celui d'institutions plus démocratisées. Au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, la société a généralement reconnu l'importance des idées, de la recherche et de la transmission des connaissances dans le développement collectif. Au Québec, la Révolution Tranquille des années 60 a fait de l'accessibilité aux études supérieures la ligne de force des efforts déployés pour construire une société moderne. D'où le défi que doivent relever toutes les universités canadiennes, contraintes de conjuguer cet accroissement d'effectifs d'étudiants avec la poursuite de leurs objectifs de qualité et d'excellence. Elles ne pouvaient donc

maintenir leurs standards académiques qu'avec l'aide de ressources gouvernementales accrues. Les gouvernants ont dû intensifier leur soutien financier, sachant bien que cet effort se répercuterait sur le fardeau fiscal des citoyens.

Ces pressions exercées sur les deux partenaires du contrat social ont inévitablement revêtu une dimension politique, puisque les Gouvernements se sont vus forcés de faire de difficiles arbitrages en matière de taxation et de répartition de ses ressources budgétaires.

On doit reconnaître que, dans l'ensemble, les pouvoirs publics ne se sont pas défilés devant leurs responsabilités envers les universités. On peut cependant penser qu'ils auraient pu en faire davantage. Mais gardons à l'esprit que leurs ressources budgétaires sont limitées et que leur distribution d'un secteur à l'autre soumet les décideurs à d'énormes tensions lorsqu'ils doivent choisir, par exemple, entre plus d'argent dans la santé ou plus d'argent dans l'éducation.

De son côté, l'Université doit aussi faire des choix difficiles.

Faut-il privilégier la recherche plutôt que l'enseignement? La recherche théorique ou la recherche orientée? Est-il acceptable que l'université commercialise à son profit les recherches faites dans ses laboratoires? Ou convient-il plutôt d'en faire bénéficier le domaine public? Jusqu'à quel point doit-elle accueillir le financement privé de ses recherches et, le cas échéant, à quelles conditions?

Tout d'abord, on ne saurait renoncer au financement privé de la recherche. La question qui se soulève n'est pas en rapport avec son opportunité mais bien des modalités qui doivent l'encadrer. Le financement de la recherche ne peut pas essentiellement reposer, comme c'est le cas pour les dépenses d'opérations universitaires, sur les allocutions gouvernementales. Il n'est d'ailleurs pas concevable d'écarter une quelconque source de financement, si elle est soumise aux règles d'éthiques appropriées. Il en est de même pour les bénéfices d'une commercialisation des produits de recherche, dès lors que cette dernière s'opère à l'intérieur de transferts technologiques et qu'elle est soumise à l'évaluation des pairs.

LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT

Pour des raisons faciles à comprendre, la question la plus critique est celle du financement gouvernemental. Dans l'ensemble canadien, il se situe à un taux moyen de 53% et, au Québec, à 65%. Dans cette province même, il varie de 46%, à l'Université McGill, à 74% dans le réseau de L'UQ, à 72% à Laval et à 70% à l'UDM.

À propos de cet apport gouvernemental, deux enjeux sont incontournables : le premier concerne le niveau et la grille de financement, le deuxième découle du degré de contrôle que les gouvernements voudront exercer sur la gestion de l'Université.

La question-maîtresse, en ce qui concerne le financement, est d'assurer le niveau de qualité, de façon à situer favorablement nos universités au sein des réseaux nord-américain et européen. C'est sans doute ce qu'il y a de plus difficile à faire ressortir dans une discussion publique où les notions de qualité et d'excellence ont peu de chance d'émerger, à travers une mer de références techniques et financières. Sans compter que les besoins de proximité comme

ceux de la santé et des programmes sociaux attirent bien davantage l'attention de la population. Comme on sait, les fruits ou les échecs des universités s'évaluent à beaucoup plus long terme.

De nombreuses universités font face à des menaces d'autant plus dangereuses qu'elles sont insidieuses. Le danger est de s'enliser graduellement dans une stagnation de leur financement et partant de leur performance.

S'agissant du Québec, la précarité des finances publiques oblige à des redressements budgétaires très mal perçus par l'électorat. La demande publique de services d'éducation de qualité ne s'accompagne pas nécessairement de l'acceptation d'une taxation plus lourde. Au terme des efforts déployés durant la Révolution Tranquille, notre gouvernement se trouve à bout de souffle, avec la dette la plus élevée des plus importantes provinces canadiennes et le plus lourd fardeau de taxes.

On a pu voir vu le mur auquel le Gouvernement du Québec s'est buté quand il a tenté, en 2012, d'accroître la contribution des étudiants au soutien de leurs

universités. Ce contexte fait voir à lui seul la difficulté de convaincre les gouvernements de hausser leurs contributions aux universités.

La pression exercée sur les obligations de rendre compte n'en sera pas relâchée pour autant. Alors même que l'opinion publique passe au crible à peu près tous les postes de dépenses gouvernementales et exige de plus de plus de transparence dans la gestion des deniers publics, les universités ne devront pas se surprendre d'être confrontées à des mises en cause accentuées de leur niveau d'autonomie.

L'INTERVENTION DE L'UNIVERSITÉ DANS LA CITÉ

Bien sûr, la situation ne se prête pas à l'optimisme, mais je pense que les universités ne sont pas démunies des moyens de la redresser.

Qu'il s'agisse du problème du sous-financement comme de celui des atteintes appréhendées à leur autonomie, la riposte doit s'inspirer de la nature même de leur mission et des appels au respect du contrat social par toutes les parties en cause. En dernier ressort, c'est dans l'intérêt et le bon sens de la population que l'Université trouvera son allié le plus puissant et le plus légitime.

Pour cela, les élus et dirigeants universitaires doivent être beaucoup plus présents sur la scène publique. Il leur incombe de lancer un dialogue ouvert avec les intervenants de tous les horizons. Je ne veux pas inférer par-là que les gestionnaires universitaires sont renfermés dans leurs bureaux et coupés de la population. Il me semble que, compte tenu de l'emprise actuelle des communications publiques sur la compréhension des enjeux, les dirigeants universitaires ont intérêt à se présenter plus souvent à des tribunes et à intensifier leur participation à des échanges publics. De toute évidence, ils sont les mieux placés et les plus crédibles pour réussir une véritable sensibilisation à la problématique actuelle de leurs établissements.

Ils pourraient ainsi multiplier les occasions : 1) de rappeler le rôle vital de la mission de l'Université et la nécessité du soutien financier qu'elle requiert; et 2) d'affirmer la volonté de l'Université de se comporter en partenaire responsable et transparent dans la mise en œuvre du contrat social qui la lie à la collectivité.

On sait que la compréhension du rôle spécifique de l'Université est un facteur déterminant de l'appui du grand public à un financement gouvernemental bonifié. À mon avis, il y a beaucoup à faire de ce côté. Sans doute est-il bien connu que le palier universitaire se situe au sommet du parcours de formation et qu'il ouvre l'accès aux emplois les mieux rémunérés. Là s'arrête pour beaucoup la connaissance de l'Université, d'où une incitation mitigée à la mobilisation. Par ailleurs, l'insuffisance des fonds octroyés aux universités est loin de sauter aux yeux du public, surtout quand l'interlocuteur gouvernemental peut aligner devant lui les chiffres d'allocations déjà considérables. Ne parle-t-on pas, pour le Québec seulement, d'un montant global de \$2,6 milliards et, pour les autres provinces canadiennes, de \$11,1 milliards?

La population est en plus soumise à la dictature du court terme, étant bien davantage consciente de besoins aussi immédiats que la santé, la création d'emplois, les infrastructures routières, etc. Dans cette perspective, le développement des universités risque de tomber assez loin dans la liste des

préoccupations générales. Par surcroît, la complexité des programmes de financement entrave singulièrement la compréhension et l'écoute des doléances universitaires. Le simple fait de prononcer le mot sous-financement déclenche automatiquement chez les opposants et commentateurs des avalanches de chiffres qui ont tôt fait de brouiller les ondes et de lasser le grand public. Coincés dans le chassé-croisé de statistiques contradictoires, le public et même les médias sont tentés de renvoyer les protagonistes dos-à-dos et de se conforter dans l'idée qu'il n'y a pas péril dans la demeure.

Quoique réelles, ces difficultés ne doivent pas détourner les représentants du monde universitaire de la nécessité de remplir un devoir de plus en plus impérieux d'information et de pédagogie. Peu d'institutions disposent d'autant de moyens que les vôtres d'accéder aux tribunes publiques. Elles ne doivent pas hésiter à s'en prévaloir pour imprégner l'opinion publique du caractère névralgique de la fonction universitaire et rappeler que cette dernière a été, de temps immémorial, un moteur essentiel des progrès de l'homme et de la civilisation.

Au moment d'évoquer un tel effort d'information publique, veuillez croire qu'il n'est pas dans mon propos, loin de là, de suggérer une espèce de campagne de lobbying dirigée contre les Gouvernements. Il n'y aurait rien de plus contre-productif et de plus contraire à l'esprit du partenariat qui vous unit. J'ai plutôt à l'esprit une démarche visant à produire les effets d'une mobilisation de l'opinion. En réalité, plus d'un Premier ministre et d'un ministre de l'éducation, qui ont personnellement à cœur l'importance névralgique de l'Université, verront un intérêt à la possibilité de s'appuyer sur l'opinion pour faire valoir les bienfaits d'un soutien accru à la mission universitaire. Tout devient tellement plus facile pour un Gouvernement de faire droit à une cause quand elle est portée par la faveur populaire.

Après tout, la plus grande partie des élus et agents de l'État sont issus de vos institutions. Ils sont donc les fruits de votre enseignement civique et naturellement sensibilisés à vos besoins incontournables. C'est donc aussi bien d'eux que des citoyens que vous pouvez escompter une écoute à vos efforts de persuasion.

Or, nul mieux que vous et vos corps professoraux n'est placé pour faire l'apologie de l'Université. Ne disposez-vous pas, d'une formidable cohorte de professeurs, penseurs et chercheurs capables d'intervenir avec force dans les débats publics? On voit mal comment leur liberté académique pourrait souffrir d'une participation à une telle démarche de sensibilisation du public au rôle et aux besoins de leurs universités. Il me semblerait que la défense et l'illustration de la mission de leurs institutions s'inscrivent parfaitement dans le cadre de leur engagement universitaire. En tous les cas, ils ont toute la légitimité et la pertinence pour rappeler que face à l'ignorance, à l'arbitraire et à la négation du droit des gens, il s'est trouvé, en plein moyen âge, des champions universitaires tels Érasme et Pic de la Mirandole, pour incarner à l'encontre de tous les pouvoirs ce qu'il y a de meilleur chez l'homme. Personne ne doit ignorer que les réussites spectaculaires de la technologie moderne ont trouvé le germe de leur épanouissement dans l'enceinte universitaire. Les principes même qui ont façonné le Gouvernement moderne y ont trouvé naissance.

LE RÔLE VITAL DE L'UNIVERSITÉ

Ce qui se passe d'aujourd'hui dans un monde si cruellement marqué par la violence et les dévoiements religieux fait voir à quel point on a eu tort d'annoncer la fin de l'Histoire. Malheureusement, les maux du passé ne sont pas les seuls à survivre. Les moissons contemporaines en font surgir de nouveaux, d'où la perpétuation du rôle nécessaire de l'université. On doit plus que jamais pouvoir compter sur sa vigilance pour contrer les dangers de déshumanisation que présentent notamment la standardisation et la globalisation.

Qu'advierait-il de la créativité, du sens critique, du libre arbitre, de la diversité culturelle dans un monde dominé par la pensée unique et les intérêts matérialistes? À cet égard, la mission de l'Université est plus actuelle que jamais, agissant à la façon d'un solide point d'ancrage pour stopper les dérapages de civilisation. C'est l'une des responsabilités premières assignées à l'université que de se comporter en conscience de la société.

Un autre facteur de motivation publique d'appui aux universités est leur contribution au développement économique, devenue irremplaçable dans la société d'aujourd'hui. Voilà un des arguments les plus éloquents pour mousser la mobilisation des citoyens envers la bonification du soutien gouvernemental. L'ampleur de l'apport économique des institutions universitaires canadiennes et québécoises se situe bien au-delà de ce que conçoit le grand public. Rare sont ceux qui ont une perception exacte des retombées de l'action universitaire en termes de valeur ajoutée et d'emplois de qualité. Peu d'entreprises génèrent des impacts de cette nature surtout si, en plus des dépenses d'exploitation et d'immobilisation, on tient un juste compte des recherches conduites dans vos institutions.

Puisque vos assises se tiennent à l'université McGill, on me permettra de citer des données tirées d'une étude faite par Secor pour le compte de notre hôte. On y révèle que l'impact économique annuel de McGill au Québec représente plus de 5 milliards de dollars. Il est vrai que l'évaluation de ce genre de retombées n'est pas toujours faite selon les mêmes méthodes. Je citerai

seulement les conclusions d'une étude du Conference Board qui établit à 55 milliards de dollars les retombées économiques de l'éducation post-secondaire au Canada.

À aucun moment dans l'histoire, les sociétés ont tiré autant de bénéfices de l'avancement des connaissances et des accomplissements des centres de recherches universitaires, notamment dans le domaine de la technologie. Surtout à l'heure d'une économie axée sur les connaissances, l'importance de la recherche est devenue telle qu'elle défie toute quantification de ses bénéfices. Personne ne peut évaluer dans l'immédiat les résultats susceptibles de se déployer sur une très longue période de temps, dans toutes les directions de la recherche. C'est une autre raison pour laquelle il n'y a pas d'investissement plus rentable pour un Gouvernement que les ressources allouées au financement universitaire. Au surplus, rien n'est plus profitable, à court et à moyen termes, que la formation de citoyens pourvus du savoir-faire et des compétences qui comptent maintenant parmi les premiers facteurs de prospérité collective.

Bien d'autres bienfaits de l'action universitaire au sein des communautés desservies débordent le cadre des bilans chiffrés. En plus d'ouvrir des fenêtres dans tous les domaines de la vie internationale, les activités de vos institutions produisent un effet structurant dans des domaines aussi divers que la culture, la santé, l'insertion sociale et l'animation sportive.

LA CONCURRENCE DE LA QUALITÉ

C'est en effet une funeste erreur que de considérer en vase clos le niveau de besoins et de financement de nos universités. Sans songer à aligner automatiquement leurs budgets sur ceux des grandes universités américaines et européennes, on ne peut impunément se décrocher de leurs standards. Financement et performance sont maintenant inéluctablement sujets à des références internationales. C'est l'une des conclusions tirées par une étude de l'Unesco : les critères nationaux ne suffisent plus pour concevoir la mission de l'Université. Des intérêts globaux comme le développement durable des économies émergentes ou comme la circulation mondiale des cerveaux font dorénavant partie de son univers.

La qualité et la reconnaissance des diplômes sont tributaires du prestige et de la cote des institutions émettrices. Qui dit cote, dit rangement, d'où une concurrence inévitable avec les autres membres des réseaux universitaires. L'évaluation du financement ne peut donc pas faire abstraction du rang relatif de nos universités à l'intérieur de réseaux qui s'étendent bien au-delà de nos frontières. On sait que plusieurs des universités qui composent ces réseaux disposent de ressources beaucoup plus considérables que les nôtres. Ce décalage dans les moyens financiers finira par se transposer en termes de niveaux de performance, ce qui fait craindre pour le classement relatif de nos universités à l'intérieur de ces groupes. D'autres pays doivent éprouver la même crainte puisque, par exemples, la Chine et le Brésil sont présentement en train d'investir massivement dans leurs universités. Quant à la France, elle vient d'annoncer une injection ponctuelle d'un montant de 6,3 milliards d'Euros dans le budget de ses huit universités les plus performantes.

Il faut s'inquiéter, à cet égard, du sort de nos universités dites de recherche. Ces dernières jouent un rôle tout à fait spécifique, à l'intérieur d'un ensemble

où se juxtaposent des missions complémentaires, à l'exclusion de toute hiérarchisation.

Nos universités de recherche proprement dites sont plus vulnérables que d'autres aux comparaisons avec leurs compétitrices étrangères qui sont, elles, généralement nanties de moyens bien supérieurs. Déjà, ainsi que l'ont démontré les professeurs Robert Lacroix et Louis Maheux, leur positionnement international est menacé par la faiblesse relative du nombre de leurs doctorants de recherches, qui est d'un tiers de moins qu'aux États-Unis, sans compter que le flux de nos diplômés du tiers A se situe dans la deuxième moitié des trente pays de l'OCDE. Il y a donc beaucoup à dire pour alimenter une démonstration efficace du rôle vital des universités et de la nécessité collective de leur prodiguer un solide soutien.

GOUVERNANCE, IMPUTABILITÉ ET AUTONOMIE

Cette relation se vit toutefois dans les deux sens. Les récents débats au Québec ont souligné une autre exigence : celle de rassurer la population – et le Gouvernement – sur la bonne gouvernance et la transparence de la gestion

universitaire. C'est la contre-partie universitaire du contrat social intervenu avec la société. Encore une fois, on touche ici de près aux libertés dont l'Université doit jouir pour remplir adéquatement la tâche qui lui est assignée par l'histoire et la nature même de son rôle.

Je m'avance prudemment sur ce terrain miné. De tout temps, vos prédécesseurs ont jalousement protégé leur autonomie. On ne peut d'ailleurs que les féliciter d'avoir misé sur la suprématie de la raison et sur l'indépendance de la science. Aucun compromis n'est possible dès lors que la liberté académique est en cause. Sans aucun doute, il vous incombe de réprimer toute tentative d'infléchir le sens d'une réflexion, le contenu d'un enseignement et l'orientation d'une ligne de pensée. Il en est de même de la recherche théorique qui doit rester le fondement de la recherche universitaire. Je vois bien toutefois qu'il y a des nuances à faire pour la recherche appliquée. Dans le grand public, certains sont portés à croire que l'octroi de subventions privées s'accompagne d'une désignation obligatoire des sujets de recherches. Bien entendu, il n'en est pas ainsi, puisque, en conformité avec les codes

d'éthique applicables, les chercheurs ne sont pas obligés d'accepter un projet de recherche. J'imagine toutefois des zones grises où celui qui refuse de s'engager dans un projet s'en exclut forcément, sans s'ouvrir pour autant d'autres avenues de recherche. La question se pose probablement de façon plus classique dans le domaine pharmaceutique. De toute évidence, un pragmatisme de bon aloi s'impose ici, de façon à définir un *modus vivendi* équilibré. On n'y arrivera que par des réponses mesurées à des questions comme les suivantes : est-il possible, à l'intérieur d'un régime qui autorise la recherche appliquée, de reconnaître au départ que la recherche théorique doit rester la base de la recherche universitaire? Quelles sont les garanties à mettre en place pour protéger, le cas échéant, l'individualité du chercheur à l'intérieur d'un groupe de recherche?

La question la plus épineuse est de déterminer comment harmoniser le principe d'autonomie avec l'obligation de rendre compte.

On me permettra ici de proposer une distinction entre la liberté académique et l'autonomie de la gestion universitaire. La première est un principe absolu qui

ne permet donc pas de compromis. Par contre, il me semble que l'autonomie de gestion ne peut revendiquer une protection aussi stricte. S'il s'impose que les directions universitaires conservent leurs coudées franches dans toute décision à connotation académique, la situation n'est pas la même quand il s'agit de gestion administrative de fonds publics. Car se pose alors la question de l'imputabilité de l'utilisation des allocations dont les directions sont récipiendaires. Au moment où les ministres doivent publier sur internet les comptes rendus mensuels de leurs dépenses de fonction, le public s'attend, de façon générale, à ce que des comptes détaillés soient rendus des montants émanant de sources publiques. Il y a donc une ligne à tirer pour marquer la limite des exigences de reddition et l'exclusion de contrôles gouvernementaux excessifs.

Un exemple très significatif d'une telle tentative découle de la Charte des valeurs québécoises, proposée par le projet de loi 60. Si cette dernière avait été adoptée, elle aurait imposé aux professeurs et étudiants une prohibition du port de signes religieux ostentatoires. En plus du caractère inacceptable de

ses dispositions générales, ce projet de loi aurait eu pour effet de contrevenir de façon flagrante à l'autonomie institutionnelle des universités. En effet, on traitait ces dernières comme de simples agents de l'État en les soumettant à des directives qui auraient affecté les professeurs et les étudiants de façon contraire aux valeurs et à la mission des universités.

Les dangers de contrôle indus étant toujours présents, la vigilance sera toujours requise dans cette zone fluide où doivent se concilier autonomie et imputabilité. C'est pourquoi un effort constant de bonne gouvernance doit se déployer à l'intérieur de balises claires et rigoureuses, à la hauteur des attentes du public. Il n'y a guère d'autres moyens de consolider la confiance de ce dernier envers l'Université.

Il n'est pas assez connu que les universités se sont déjà donné de hauts standards à cet égard. L'évolution du monde des communications a toutefois haussé de plusieurs crans l'acuité de l'attention publique. La montée des médias sociaux a fait entrer le jugement populaire dans un monde de perceptions, loin des jugements portés à partir de critères objectifs.

La crédibilité des élus et autres dirigeants a beaucoup souffert d'une perception d'opacité et de laxisme. La définition et l'application stricte de règles de transparence sont la protection la plus sûre contre les fausses impressions.

Il est trop facile pour les médias sociaux ou un critique malveillant de faire basculer les justes revendications des universités dans des polémiques ponctuelles, par exemple, autour de la rémunération d'un recteur ou le montant d'une indemnité de départ. C'est là le genre de pièges que permet d'éviter la stricte référence à des normes administratives préalablement définies.

On n'en est plus à cette époque où il suffisait aux Ministres de Sa Majesté, pour justifier leurs dépenses de fonction, de faire une déclaration sur l'honneur. Il n'y a rien de plus aléatoire que de s'en remettre à des zones d'interprétation subjective. Dans cette perspective, les universités ont besoin de se conformer aux plus hautes exigences, compte tenu de la mission de vigilance démocratique dont elles sont elles-mêmes investies.

Les professeurs eux-mêmes n'échappent pas à ces considérations. Alors que des universités comme McMaster et Simon-Fraser ont mis en vigueur des codes de conduite spécifiques à leurs professeurs, d'autres comme McGill ont opté pour une autre voie. Au lieu d'imposer des codes d'application exclusive aux professeurs, elles ont adopté un ensemble de politiques et de règlements qui, entre autres, régissent différents rôles, statuts et procédures. Elles touchent ainsi à la réglementation de sujets comme l'emploi de personnel académique, le contrat d'embauche de professeurs, des questions relatives à la recherche, au harcèlement et autres. Sans songer à contraindre les universités à fondre leurs démarches dans le même moule, elles pourraient s'astreindre à mieux diffuser l'ensemble des mesures éthique applicables à leurs professeurs. Évidemment, pour celles qui n'en auraient adopté aucune, il serait opportun de songer à le faire.

À partir du moment où elle serait formulée dans le respect des libertés académiques des professeurs, cette addition au cadre de gouvernance serait

certainement perçue par le public et le Gouvernement comme un gage supplémentaire de confiance.

CONCLUSION

En plus des tâches qui leur sont traditionnellement dévolues, les universités doivent aujourd'hui assumer un niveau de responsabilité sans précédent, comme acteurs essentiels de la société démocratique. Le professeur George Follis, de l'Université York, le souligne avec force dans "The mission of the University" :

«Quand on songe aux intervenants usuels dans la société civile, les institutions qui nous viennent à l'esprit sont celles de nature religieuse, syndicale et médiatique, agissant comme freins à la concentration de pouvoirs constituée par le gouvernement et l'entreprise. Toutefois, dans notre société post-industrielle où la connaissance est le plus important facteur de développement économique et social, l'université est devenue une institution névralgique pour contrebalancer

les pouvoirs combinés du gouvernement et de la grande entreprise.»

Toute théorie de l'éducation a forcément des connotations politiques.

Cela fait de l'Université une entité intimement associée au fonctionnement de la démocratie. La démarche éducative commence d'abord par poser la question de savoir quel genre de citoyens on veut préparer pour demain. Or, ce n'est pas là le genre d'interrogation que soulève d'office l'autorité gouvernementale. L'Université, elle, après s'être demandée de quoi sera faite la société de demain, doit en plus élaborer une réponse et la concrétiser par la mise en œuvre d'un enseignement pédagogique. C'est ainsi qu'elle est amenée à définir les valeurs dont seront imprégnés les futurs citoyens. Du coup, cette responsabilité lui confère un pouvoir capable d'équilibrer l'influence de plus en plus visible des entreprises et des marchés. Elle entre alors dans le champ de la morale et de la pensée critique, en réaction à toute tyrannie des idées et de toute intrusion politique.

Il n'y a rien là qui puisse simplifier la relation avec le Gouvernement payeur. C'est le grand défi des universités canadiennes puisque, dans un avenir prévisible, l'apport principal de votre financement restera d'origine gouvernementale.

Votre pouvoir, fondé sur la diffusion d'une éducation libérale, n'est pas de la nature d'un rapport de force traditionnel. Il repose sur la reconnaissance élargie d'un rôle issu de l'esprit des lumières. C'est le pouvoir de l'idée et de la marche en avant du progrès humain.

À la fin, vous devez vous en remettre à la capacité de la société toute entière de comprendre que sa prospérité, sa place dans le monde et dans l'histoire, passe par un soutien stable et éclairé des Universités.